

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 7

L'an deux mille dix-neuf et le 22 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. NICOLAS COSTES (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Était absent excusé :

M. JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/51

Objet : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse Aire Urbaine AUAT – Avenant 15 à la convention-cadre du 13 avril 2005

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de L'UNION est membre, au titre du collège des communes, de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire urbaine (AUAT) avec laquelle elle a signé le 13 avril 2005 une convention-cadre définissant les objectifs et les modalités des prestations réalisées par cette structure au bénéfice de la Commune.

Il convient, comme chaque année, de fixer par avenant à cette convention-cadre le programme de travail de l'AUAT pour l'année 2019 ainsi que le montant de la subvention versée par la commune au regard de ce programme.

Le programme proposé pour 2019 consiste à réaliser la mission suivante :

- Mission Assistance Architecturale ½ journée par mois grâce à la présence d'un architecte conseil qui délivre conseils et assistance aux administrés.

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le **27 MAI 2019**

ID : 031-213105612-20190524-D2019_51-DE



Au vu de ce programme de travail, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que le montant de la subvention accordée à l'AUAT pour 2019 s'élève à 3 500 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le programme de travail 2019 de l'AUAT,
- De décider de l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'AUAT pour l'année 2019.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le programme de travail 2019 de l'AUAT,
- De décider de l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'AUAT pour l'année 2019.

- Transmis le 27 MAI 2019
- Affiché le 27 MAI 2019

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROPE

